

Actus de la FDE

Lettre de la formation, 31 mai 2013

Que se passe t-il ?

Remontée des universités : le point des motions au 28 mai 2013

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes motions qui commencent à remonter des universités et de ses composantes à propos de la formation des enseignants et des ESPE.

Vous retrouverez ces motions sur le site du SNESUP, dans le dossier d'actualité "Formation des enseignants" (onglet le SNESUP, Dossier d'actualité, ou directement en tapant :

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?ptid=5&cid=3713>).

Strasbourg	CA	30-04-13	<i>Demande délai jusqu'au 28 juin</i>
Poitiers	UFR SHA	02-05-13	<i>Moratoire d'un an</i>
Aix-Marseille	URF Lettres	06-05-13	<i>Moratoire national</i>
Le Maine	CA	13-05-13	<i>Projet ESPE non recevable en l'état, report de vote</i>
Nantes	CE IUFM	13-05-13	<i>Le projet est irrecevable en l'état</i>
Angers	CA	14-05-13	<i>Abstention à l'unanimité sur le projet d'accréditation</i>
Nantes	CA	14-05-13	<i>Abstention à l'unanimité sur le projet d'accréditation</i>
Aix-Marseille	UFR Sciences	16-05-13	<i>Moratoire national d'un an</i>
Grenoble	CA	17-05-13	<i>Moratoire d'un an</i>
La Rochelle	CEVU	21-05-13	<i>Rejette projet ; demande délai pour les maquettes</i>
Paris Sud	CA	21-05-13	<i>Adopte les 2 premières parties du projet et rejette les autres + annexes ; réexamen le 8 juillet</i>
Poitiers	CEVU	21-05-13	<i>Report de vote pour le projet d'accréditation ; vote des maquettes</i>
Toulouse II	CA	21-05-13	<i>Ajourne de 15 jours le vote du projet (demande que le dossier soit complété sur le modèle économique, le contenu des maquettes, la situation des personnels...)</i>
Nanterre	Élus FSU	22-05-13	<i>Remise à plat de la réforme</i>
Bretagne	CA	23-05-13	<i>Approuve le dossier sous réserve de délibérer sur maquettes, projet recherche, gouvernance ; réexamen avant congés d'été</i>
Caen	CE IUFM - CA	23-05-13	<i>Dossier adopté ; lettre aux ministères (moyens, durée de formation plus longue, personnels</i>
Poitiers	UFR LL	23-05-13	<i>Moratoire d'un an</i>
Créteil	CA	24-05-13	<i>Dossier adopté</i>
Poitiers	CA	24-05-13	<i>Report de vote (21 juin) et demande engagements et garanties ; réexamen le 21 juin</i>
Nice	CE IUFM	27-05-13	<i>Demande des moyens (formation plus longue, transfert des personnels, centres départementaux...).</i>
Perpignan	CEVU	27-05-13	<i>En l'attente de précisions sur le cadre juridique et le montage économique de la future ESPE, décide de surseoir à la validation du dossier d'accréditation.</i>
Montpellier	CA	28-05-13	<i>Se prononcera le 18 juin ; dénonce concours en M1 et mi-temps en M2 ; demande 1/3 temps maximum, décharge pour formation les 3 premières années d'exercice et moyens aux ministères.</i>

Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du SNESUP

Pour nous contacter : formations@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Rentrée 2013 : comment aider les étudiant-es à s'y retrouver ?

Si la « refondation » suit le calendrier gouvernemental, il y aura, en septembre 2013, la mise en place des nouvelles premières années de master (M1). Les maquettes de master 2 (M2) ont en effet été refondées pour répondre à la contrainte d'un service à mi-temps devant élèves.

Du **point de vue des étudiants**, cette année 2013-2014 est plus complexe : suivant leur situation en 2012-2013, en M1, en M2 ou en 3^e année de licence (L3), qu'ils aient été admis au concours 2013-1 (écrits à l'automne 2012 et oraux en juin 2013) ou non, qu'ils aient été admissibles au concours 2013-2 (écrits au printemps 2013, oraux en juin 2014), leur situation à la rentrée prochaine sera très différente.

Il faudra surtout le **leur expliquer** ! Car le nombre de candidats persiste à la baisse et constitue un sérieux problème pour l'avenir... Le tableau ci-dessous récapitule les 13 cas¹ à prévoir.

Il faut pointer deux catégories d'étudiants qui sont dans une situation encore plus compliquée : les Emplois d'Avenir Professeur qui, à partir de septembre 2014 devraient suivre les cours du M1, passer les écrits puis les oraux du concours... et faire 12h dans leur établissement scolaire. Ce programme presque impossible est réservé aux catégories d'étudiants les plus fragiles.

L'autre catégorie correspond aux étudiants de M1, admissibles au concours 2013-2. Ils devraient l'an prochain suivre les cours de M2 et la préparation à l'oral. Pour autant, ils ne sont pas sûr d'être admis. Ils risquent alors de **devoir faire un choix** : suivre les modules de préparation à l'écrit pour pouvoir passer le concours 2014 (les écrits seraient en avril 2014) ou non. Cela

implique pour les universités de prévoir de coordonner l'an prochain les emplois du temps et les maquettes du M1 « refondation » et du M2 « mesures transitoires ». Ce doit être un des signaux forts du gouvernement destinés aux étudiants.

Deux aspects importants ne doivent pas être négligés : la sélection à l'entrée de M2¹ et les frais d'inscription notamment pour la préparation au concours pour les titulaires d'un master et non-admis.

Cette période dite transitoire est stressante pour les étudiants qui ne connaîtront les résultats des concours que très tardivement et n'ont pas grande visibilité sur l'année 2013-2014. Il est important de leur prévoir des **parcours adaptés, ouverts de droit**.

Certaines universités avaient choisi, lors de la précédente réforme, de mettre en place des Diplômes d'université (DU). Les préparations aux concours, non diplômantes n'étaient pas reconnues par le système SYMPA, et devaient donc être financées par les universités. La solution du DU permettait de faire porter les coûts aux étudiants en leur donnant un statut étudiant, même si le diplôme ne servait à rien. Pour éviter cette situation « bancale », une autre solution existe : il est possible de délivrer une **Attestation d'études universitaires (AEU)**, qui permet d'avoir le statut étudiant.

¹Nous avons délibérément regroupé dans le tableau les étudiants en reconversion, disposant déjà d'un master et ceux qui ont validé un master MEEF sans être admis-aux concours. Les préparations aux concours devront également accueillir des candidats qui ne les auront jamais présentés.

¹Et du M1, pour ceux qui n'y rentrent pas de droit.

Situation 2012-2013	Master	Concours	Situation rentrée 2013-2014	Cas
L3			M1 avec préparation aux nouveaux concours (semestre 2)	
Master 1	<i>Validé</i>	Admissible (2013-2)	Si accepté en M2, préparation oral (ancien concours) + stage 2 possibilités : 1/ juxtaposition 1/3 temps, avec M2 transitoire à monter 2/ stage 4 ? semaines (pratique accompagnée, non rémunéré) sur modèle M2 transitoire sans alternance, possibilité de stage autre que dans l'EN...	M1-a
		Non-admissible (2013-2)	Si accepté en M2 préparation écrit + oral nouveau concours stage de 4 (?) semaines (pratique accompagnée, non rémunéré) sur modèle M2 transitoire sans alternance, possibilité de stage autre que dans l'EN...	M1-b
	<i>Non-validé</i>	Admissible (2013-2)	Redoublement M1 (avec changement de maquette) Admissibilité perdue sauf si autre master par ailleurs (avec inscription en M2 et possibilité alternance ou contrat)	M1-c
		Non-admissible (2013-2)	Redoublement M1 (avec changement de maquette)	M1-d
Master 2	<i>Validé</i>	Admis en juin 2013 (2013-1)	PS 15/18eme titularisation en fin d'année	M2-a
		Admissible en juin 2013 (2013-2)	Parcours spécifique pour préparation à l'oral (ancien concours) > Possibilité d'inscription sur AEU > aucun coût si suivent cours M2 (oral)	M2-b
		Non admissible (2013-2)	Prévoir parcours alternatif de droit pour une préparation à l'écrit (niveau M1), AEU	M2-c
		Non admis (2013-1)	Possibilité d'inscription sur AEU (non diplômant et carte étudiant) > aucun coût si suivent cours M1	M2-d
	<i>Non validé</i>	Admis en juin 2013 (2013-1)	Redoublement M2 ? Admission gardée pendant 1 an pour avoir un master Passage VES pour valider un M2	M2-e
		Admissible en juin 2013 (2013-2)	Redoublement M2 (maquette adaptée) avec préparation oral (maquette ancien concours)	M2-f
		Non-admissible (2013-2)	Réinscription en M1 préparation écrit + oral Redoublement M2 transitoire à monter (idem que M1 2012-2013 non admissibles)	M2-g